

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	9	9

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 9	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 25/11/2022 et publication le 25/11/2022

L'an 2022, le 21 Novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 9 Novembre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 9 Novembre 2022.

Présents : LEROUX François, AUBIN Jean-Pierre, GAUTHEUR Jacky, CHEVAUCHEE Tanguy, MOUTON Joëlle, JULIEN Alexandre, PROVOST Olivier, COLLET Claire, RENARD Nadège

Excusé : FORVEILLE Séverine

Absent :

A été nommé secrétaire : Mme COLLET Claire

D2022-40 : Délibération portant création d'emploi agent recenseur

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels ;

Sur le rapport du maire,

Après en avoir délibéré,

décide

la création d'un emploi de contractuel à temps complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février, en application de l'article 3 I 2° de la loi n° 84-53 précitée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Les agents seront payés

- suivant l'indice brut 382, majoré 352 auquel s'ajoute le supplément familial de traitement, s'il y a lieu, au prorata des heures travaillées



Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire, François LEROUX